

SECTION B — TECHNIQUES INDUSTRIELLES; TRANSPORTS

B63 NAVIRES OU AUTRES ENGINS FLOTTANTS; LEUR ÉQUIPEMENT

B63B NAVIRES OU AUTRES ENGINS FLOTTANTS; MATÉRIEL D'ARMEMENT (aménagements relatifs à la ventilation, au chauffage, à la réfrigération ou au conditionnement de l'air dans les navires B63J 2/00; infrastructures flottantes en tant que support de dragues ou d'engins de terrassement E02F 9/06) [2]

Schéma général

COQUES

Tracé; caractéristiques générales.....	9/00, 1/00
Structure générale; quilles réglables; protection de la coque.....	3/00, 41/00, 59/00
Différents types de coques.....	5/00, 7/00
Compartimentage; nettoyage des soutes.....	11/00, 57/00
SUPERSTRUCTURES; OUVERTURES DE COQUE OU DE SUPERSTRUCTURES.....	15/00, 19/00
DALOTAGE; STABILITÉ; SÉCURITÉ.....	13/00, 29/16, 39/00, 43/00
APPAREUX DE MANŒUVRE; D'EMBARCATIONS DE SAUVETAGE.....	21/00, 23/00
INSTALLATIONS POUR CARGAISON, ÉQUIPAGE ET PASSAGERS.....	25/00, 27/00, 29/00
AMÉNAGEMENTS OU ADAPTATIONS DES APPAREILS DE SIGNALISATION, ÉCLAIRAGE DES INSTRUMENTS NAUTIQUES.....	45/00, 49/00
DÉTAILS ET ACCESSOIRES DE NAVIRES.....	17/00
CONSTRUCTION, ENTRETIEN, RÉPARATION, NON PRÉVUS AILLEURS.....	9/00
TYPES PARTICULIERS DE NAVIRES OU DE CONSTRUCTIONS FLOTTANTES.....	35/00, 38/00
BOUÉES; MARQUAGE DES ROUTES DE NAVIGATION.....	22/00, 51/00

1/00 Caractéristiques hydrodynamiques ou hydrostatiques des coques ou des ailes portantes

(coques pour sous-marins B63B 3/13; quilles B63B 3/38)

- 1/02 • tirant la portance principalement du déplacement liquide (B63B 1/16 a priorité)
- 1/04 • • à coque simple
- 1/06 • • • Forme de la partie avant
- 1/08 • • • Forme de la partie arrière
- 1/10 • • à coques multiples
- 1/12 • • • les coques étant reliées rigidement les unes aux autres
- 1/14 • • • les coques étant reliées élastiquement les unes aux autres
- 1/16 • tirant une portance supplémentaire des forces hydrodynamiques
- 1/18 • • du type hydroplane
- 1/20 • • • ayant plus d'une surface portante (B63B 1/22 a priorité)
- 1/22 • • • à surfaces portantes réglables
- 1/24 • • du type aile portante
- 1/26 • • • ayant plus d'une aile portante (B63B 1/28 a priorité)
- 1/28 • • • à ailes portantes réglables
- 1/30 • • • • escamotables ou repliables
- 1/32 • Autres moyens pour faire varier les caractéristiques hydrodynamiques inhérentes aux coques
- 1/34 • • par réduction du frottement
- 1/36 • • • utilisant des moyens mécaniques
- 1/38 • • • utilisant des bulles d'air ou des coussins d'air
- 1/40 • • par diminution de la résistance aux vagues

3/00 Structure des coques (coques non métalliques B63B 5/00)

- 3/02 • Coques assemblées à partir de sous-ensembles préfabriqués
- 3/04 • • à sous-ensembles reliés en permanence
- 3/06 • • • les sous-ensembles étant essentiellement identiques
- 3/08 • • à sous-ensembles en liaison amovible
- 3/09 • Coques en métal amagnétique
- 3/10 • Coques blindées
- 3/12 • Coques sans membrures
- 3/13 • Coques résistant à la pression hydrostatique lorsqu'entièrement submergées, p.ex. coques de sous-marins
- 3/14 • Eléments de coques (blindage de coque B63B 3/10)
- 3/16 • • Bordés extérieurs (sabords ou fermetures de bordé B63B 19/00)
- 3/18 • • • dont les caractéristiques prédominantes sont d'être formées d'éléments pouvant être développés à l'intérieur de surfaces planes
- 3/20 • • • du type double
- 3/22 • • • avec ondulations
- 3/24 • • • Moyens pour diminuer les arêtes ou appendices extérieurs
- 3/26 • • Membrures
- 3/28 • • • du type transversal; Serres de renfort
- 3/30 • • • • Courbes de barrots; Courbes de bouchains
- 3/32 • • • Porques; Barrots
- 3/34 • • • du type longitudinal; Liaisons de cloison
- 3/36 • • • Systèmes à membrures combinées
- 3/38 • • Quilles (quilles mobiles B63B 41/00)

3/40	• • Etambots; Cadres d'étambot	13/00	Conduits pour l'épuisement ou le ballastage; Équipement automatique pour l'assèchement; Dalots
3/42	• • Supports d'arbre	13/02	• Sabords pour passage de l'eau à travers le bordé du navire
3/44	• • Quilles de roulis (sous l'angle de la stabilisation B63B 39/06)	15/00	Superstructures; Aménagements ou adaptations relatifs aux mâts
3/46	• • Etraves	15/02	• Haubanage des mâts ou autres superstructures
3/48	• • Ponts (bordés B63B 5/06)	17/00	Éléments, détails ou accessoires de navires, non prévus ailleurs
3/50	• • • du type voûté	17/02	• Tentes
3/52	• • • Epontilles; Hiloires de pont	17/04	• Montants; Filières garde-corps
3/54	• • • Surbaux d'écouille	17/06	• Évacuation des déchets, p.ex. pour escarbilles
3/56	• • Cloisons; Renforts de cloison (aménagement des portes étanches B63B 43/24)	19/00	Aménagements ou adaptations pour sabords, portes, fenêtres, hublots ou autres ouvertures ou capots (dalots B63B 13/00; aménagements des portes étanches sur cloisons B63B 43/24)
3/58	• • • avec bordé plat	19/02	• Fenêtres spécialement adaptées aux navires ou autres engins flottants, p.ex. fenêtres rotatives autonettoyantes ou hublots
3/60	• • • avec bordé courbe ou ondulé	19/04	• Installations de prise d'air pour fenêtres ou hublots
3/62	• • Doubles fonds; Parties hautes des soutes	19/06	• • aisément démontables
3/64	• • • Carlingues	19/08	• Sabords ou ouvertures analogues dans le bordé du navire (sabords pour passage de l'eau à travers le bordé du navire B63B 13/02)
3/66	• • Caillebotis	19/10	• • Sabords à charbon
3/68	• • Lambrissage; Garnissage, p.ex. pour isolement	19/12	• Ecoutilles; Panneaux d'écouilles (hiloires B63B 3/54)
3/70	• • Renforts pour supporter des charges localisées, p.ex. appareils propulsifs, canons	19/14	• • Tapes d'écouille
5/00	Coques caractérisées par leur construction en un matériau non métallique	19/16	• • • à panneaux démontables
5/02	• à prédominance de bois	19/18	• • • glissants
5/04	• • Carcasses	19/19	• • • repliables [3]
5/06	• • Ponts; Bordés extérieurs	19/19/7	• • • • au moyen d'un fluide sous pression [3]
5/08	• • • avec simple couche de bordage	19/203	• • • • au moyen de câbles ou d'un système analogue [3]
5/10	• • • avec plusieurs couches de bordage	19/21	• • • du type à rouleau [3]
5/12	• à prédominance de bois renforcé de métal, c. à d. construction mixte	19/22	• • Barrots mobiles
5/14	• à prédominance de ciment, p.ex. ciment armé	19/24	• • Fixations pour écoutilles, p.ex. taquets
5/16	• • monolithique	19/26	• • Joints d'étanchéité; Moyens d'assèchement
5/18	• • construit à partir d'éléments	19/28	• • Autres dispositifs de sécurité
5/20	• • • en combinaison avec des éléments de matériaux différents	21/00	Appareux de manœuvre; Appareux de déhalage, de remorquage ou de poussée; Ancrage (ancrage dynamique B63H 25/00) [4]
5/22	• • renforcées par des pièces extérieures au bordé	21/02	• Appareux pour amarrage magnétique
5/24	• faites principalement de plastiques	21/04	• Appareux de fixation ou de guidage pour chaînes, amarres, aussières, ou matériels analogues
7/00	Embarcations escamotables, repliables, gonflables ou engins analogues (pontons repliables B63B 35/36)	21/06	• • Bittes
7/02	• comprenant uniquement des parties rigides	21/08	• • Dispositifs de blocage
7/04	• • divisées en parties démontables	21/10	• • Chaumards
7/06	• ayant des parties en matériau non rigide	21/12	• • Garde-rats
7/08	• • gonflables (bouées gonflables B63B 22/22; radeaux de sauvetage gonflables B63C 9/04)	21/14	• • Ecubiers; Manchons d'écubier; Fermetures des trous d'écubiers
9/00	Méthodes de tracé, de construction, d'entretien, de conversion, de radoubage, de réparation ou de détermination des caractéristiques des navires, non prévues ailleurs (coffrages pour la construction des navires en béton E04G) [2]	21/16	• Utilisation des treuils
9/02	• utilisant des bassins de carène pour la conception	21/18	• Stoppeurs pour chaînes d'ancre
9/04	• Reconstruction des navires, p.ex. par augmentation du tonnage	21/20	• Adaptations des chaînes, amarres, aussières ou matériels analogues, ou de leurs éléments
9/06	• Méthodes de construction des coques [2]	21/22	• Manœuvre ou amarrage des ancres
9/08	• Détermination des caractéristiques du navire dans le domaine de la stabilité ou de l'équilibre [2]	21/24	• Ancres
11/00	Subdivision intérieure des coques (structure de l'espace de cloison B63B 3/56)	21/26	• • avec système d'assurance de tenue sur le fond
11/02	• Disposition des cloisons, p.ex. définition des aires pour la cargaison	21/27	• • • par succion [2]
11/04	• Caractéristiques de construction des soutes à combustible ou des réservoirs de ballast, p.ex. avec cloisons élastiques	21/28	• • • par charge explosive
11/06	• Tunnels pour arbres porte-hélice	21/29	• • • par des poids, p.ex. ancres-poids sans bras [2]
		21/30	• • rigides pendant l'utilisation [3]

- 21/32 • • • à une patte
- 21/34 • • • à plusieurs pattes
- 21/36 • • • • repliables
- 21/38 • • pivotant pendant l'utilisation [3]
- 21/40 • • • à une patte
- 21/42 • • • • du type à soc
- 21/44 • • • à plusieurs pattes
- 21/46 • • ayant une liaison avec la chaîne réglable, p.ex. glissante [2]
- 21/48 • • Ancres de mer; Ancres flottantes
- 21/50 • Dispositifs d'ancrage pour navires spéciaux, p.ex. pour plates-formes flottantes de forage ou dragues
- 21/54 • Gaffes ou matériels analogues
- 21/56 • Appareils de remorquage ou de poussée (remorqueurs B63B 35/66)
- 21/58 • • Adaptation des crocs au remorquage; Montage des crocs de remorque
- 21/60 • • • Systèmes à largage rapide
- 21/62 • • caractérisés par l'emploi pour déplacer plusieurs navires
- 21/64 • • Équipement de remorquage ou de poussage des navires à l'aide de véhicules ou de dispositifs se déplaçant sur des chemins situés sur la terre ferme le long de la voie d'eau (gaffes ou dispositifs analogues B63B 21/54) [2]
- 21/66 • • Équipements spécialement adaptés au remorquage sous l'eau des objets ou des navires, p.ex. carénages hydrodynamiques pour câbles de remorquage [3]
- 22/00 Coffres d'amarrage ou bouées** (moyens pour marquer l'emplacement d'objets immergés B63C 7/26; bouées de sauvetage, p.ex. en forme de couronne, B63C 9/08) [4]
- 22/02 • spécialement adaptés pour l'amarrage d'un navire [4]
- 22/04 • Dispositifs d'ancrage [4]
- 22/06 • • avec des moyens pour rappeler la bouée à la surface en réponse à un signal émis [4]
- 22/08 • • comportant des moyens pour larguer ou pousser à la surface une bouée immergée, p.ex. pour marquer l'emplacement d'objets coulés [4]
- 22/10 • • • Moyens solubles ou fragilisés par l'eau, c. à d. bouée larguée par un moyen de fixation "bouée-objet" qui est détruit au contact de l'eau [4]
- 22/12 • • • le retour à la surface de la bouée étant facilité par libération ou production d'un gaz en état d'immersion de la bouée [4]
- 22/14 • • • Moyens de fixation "bouée-objet" sensibles à la pression hydrostatique [4]
- 22/16 • spécialement adaptés pour marquer une route de navigation [4]
- 22/18 • comportant des moyens pour régler l'assiette ou la position, p.ex. des surfaces de réaction ou des orins [4]
- 22/20 • • Moyens de ballastage [4]
- 22/22 • gonflables par des moyens de production de gaz (B63B 22/12 a priorité) [4]
- 22/24 • de type conteneur, c. à d. comportant des dispositions pour l'entreposage du matériel [4]
- 22/26 • • comportant des moyens pour larguer sélectivement le contenu, p.ex. des raccords pivotants [4]
- 22/28 • • immergés hors utilisation [4]
- 23/00 Appareils pour la manœuvre des canots de sauvetage ou analogues**
- 23/02 • Bossoirs, c. à d. systèmes de bras pour la mise à l'eau des embarcations par câbles ou moyens analogues
- 23/04 • • à bras pivotant selon un axe essentiellement horizontal, p.ex. du type à gravité
- 23/06 • • • à pivots réels
- 23/08 • • • • à bras articulés
- 23/10 • • • • à entraînement positif des bras
- 23/12 • • • à pivots fictifs
- 23/14 • • • • employant un système à maillons
- 23/16 • • • • employant des chemins de guidage
- 23/18 • • à bras pivotant selon un axe essentiellement vertical
- 23/20 • • • Bossoirs à bras unique
- 23/22 • • • • Elingues ou accessoires semblables pour bossoirs
- 23/24 • • • Appareils pivotants pour bossoirs
- 23/26 • • avec translation rectiligne de l'embarcation avant mise à l'eau
- 23/28 • Systèmes pour faire tomber ou libérer les embarcations en chute libre
- 23/30 • Systèmes pour le guidage des embarcations à la surface de l'eau
- 23/32 • • Guides rigides, p.ex. ayant des bras pivotant près de la ligne de flottaison
- 23/34 • • Moyens de guidage pour mise à l'eau par câbles, p.ex. pour navires ayant de la gîte
- 23/36 • • • Défenses à glissières
- 23/38 • Transfert des embarcations aux bossoirs ou aux dispositifs analogues
- 23/40 • Appareillage de mise à l'eau ou de hissage
- 23/42 • • avec équipement de freinage
- 23/44 • • • à bord du navire
- 23/46 • • • dans l'embarcation
- 23/48 • • Emploi de treuils pour la manœuvre des embarcations
- 23/50 • • • avec appareils tenseur
- 23/52 • • • avec commande des treuils depuis l'embarcation
- 23/54 • • avec équipement d'arrimage
- 23/56 • • • commandé de l'embarcation
- 23/58 • • avec un appareil de crochage ou de largage du palan
- 23/60 • • Connexions additionnelles entre embarcation et bossoirs
- 23/62 • Fixation ou mise à poste des embarcations sur le pont
- 23/64 • • Saisines; Capots
- 23/66 • • Poulies; Chantiers d'embarcations
- 23/68 • • • pour embarcations empilées
- 23/70 • Équipement de manœuvre sensible à la situation, p.ex. largage automatique d'un bateau à partir de l'engin de mise à l'eau au moment du contact avec l'eau [4]
- 25/00 Installations de chargement, p.ex. pour le rangement ou l'arrimage; Navires spécialisés à cet effet** (casiers à poissons pour bateaux de pêche B63B 35/24; équilibrage effectué autrement que par division de la cargaison, p.ex. par emploi de lest, B63B 43/06, B63B 43/08)
- 25/02 • pour chargement de marchandises
- 25/04 • • solides
- 25/06 • • • pour céréales
- 25/08 • • fluides
- 25/10 • • • ouvertes à l'air ambiant
- 25/12 • • • fermées
- 25/14 • • • • pressurisées
- 25/16 • • • • isolées de la chaleur

- 25/18 • Ponts démontables
- 25/20 • • pour véhicules à moteurs ou engins analogues
- 25/22 • pour articles palettisés
- 25/24 • Moyens pour prévenir les déplacements indésirables de la cargaison, p.ex. fardage
- 25/26 • pour marchandises congelées
- 25/28 • pour charges sur le pont

27/00 Aménagement des équipements de bord pour l'embarquement ou le débarquement des cargaisons ou des passagers (chalands ou allèges à déchargement automatique B63B 35/30; grues flottantes B66C 23/52) [3]

Note(s)

Les groupes B63B 27/30-B63B 27/36 ont priorité sur les groupes B63B 27/04-B63B 27/28.

- 27/04 • des mâts de charge [3]
- 27/08 • des treuils [3]
- 27/10 • des grues, ponts roulants ou portiques [3]
- 27/12 • • des portiques [3]
- 27/14 • des rampes, coupées ou échelles extérieures [3]
- 27/16 • des ascenseurs ou appareils de levage [3]
- 27/18 • des câbles supports, p.ex. avec bouées-culottes [3]
- 27/22 • des convoyeurs, p.ex. à courroie sans fin ou du type à vis [3, 6]
- 27/24 • des systèmes de canalisations [3]
- 27/25 • • pour matériaux en vrac fluidisés [3]
- 27/26 • des dispositifs de projection [3]
- 27/28 • des colonnes de descente [3]
- 27/30 • pour le transfert entre des navires en mer ou entre un navire et un poste situé en mer [3]
- 27/32 • • à l'aide de câbles support [3]
- 27/34 • • à l'aide de systèmes de canalisations [3]
- 27/36 • pour les cargaisons flottantes [3]

29/00 Commodités pour équipage ou passagers non prévues ailleurs

- 29/02 • Cabines ou autres emplacements pour habitation; Leur structure ou disposition
- 29/04 • • Mobilier spécialement adapté aux navires
- 29/06 • • • Fixation aux planchers
- 29/08 • • • Dispositifs antiroulis pour tables, p.ex. violons
- 29/10 • • • Couchettes; Echelles d'accès à celles-ci
- 29/12 • • • Montages à tenue automatique à l'horizontale
- 29/14 • • Sanitaires ou aménagements analogues avec chasse d'eau; Lavabos ou baignoires particuliers aux navires
- 29/16 • Evacuations des eaux sales
- 29/18 • Installations ou adaptations relatives aux piscines
- 29/20 • Aménagements ou adaptations pour échelles (échelles d'accès aux couchettes B63B 29/10)
- 29/22 • Cuisines [2]

35/00 Navires ou structures flottantes analogues adaptés à des fins particulières (navires caractérisés par leurs installations de chargement B63B 25/00; navires pour le mouillage ou le dragage des mines, sous-marins, porte-avions ou autres navires caractérisés par leurs installations offensives ou défensives B63G) [5]

- 35/03 • Navires pour la pose de tuyaux [5]
- 35/04 • Navires mouilleurs de câble [5]
- 35/06 • • pour passer les extrémités de câble du navire au rivage [5]
- 35/08 • Brise-glace [5]

- 35/10 • • ayant un dispositif créateur de tangage ou de roulis [5]
- 35/12 • • ayant des coupe-glace [5]
- 35/14 • Bateaux de pêche [5]
- 35/16 • • Chalutiers [5]
- 35/18 • • • dont l'adaptation concerne le ramassage à bord des filets [5]
- 35/20 • • • dont l'adaptation concerne le hissage à bord des filets [5]
- 35/22 • • Baleiniers; Navires-usines pour traitement des baleines [5]
- 35/24 • • Casiers à poissons [5]
- 35/26 • • • pour poisson vivant [5]
- 35/28 • • Chalands ou allèges [5]
- 35/30 • • à auto-déchargement [5]
- 35/32 • pour le ramassage des matières polluantes au large [5]

Note(s)

Si l'appareil pour le ramassage des matières polluantes au large présente un intérêt autre que celui concernant la structure du navire, il est aussi classé dans le groupe E02B 15/00.

- 35/34 • Pontons [5]
- 35/36 • • repliables [5]
- 35/38 • • Pontons à liaisons rigides [5]
- 35/40 • pour transport d'embarcations [5]
- 35/42 • • à tirant d'eau réglable [5]
- 35/44 • Constructions, magasins, plates-formes de forage ou ateliers flottants, p.ex. portant des appareils séparateurs huile-eau [5]
- 35/50 • Navires ou constructions flottantes pour aéronefs (porte-avions B63G 11/00) [5]
- 35/52 • • Filets, slips d'amerrissage ou dispositifs analogues, pour la récupération hors de l'eau des aéronefs [5]
- 35/53 • • Pistes flottantes [3, 5]
- 35/54 • Bacs transbordeurs [5]
- 35/56 • Bateaux-phares (marquage de la route de navigation par bateaux-feux B63B 51/02) [5]
- 35/58 • Radeaux, c. à d. embarcations supportées par l'eau et flottant librement, d'un faible tirant d'eau, avec petit ou sans franc bord, et comportant une plate-forme ou un plancher pour supporter un utilisateur (radeaux de sauvetage ou analogues B63C 9/02) [4, 5]
- 35/607 • • comportant une plate-forme ou plancher au-dessous du niveau des moyens de flottaison, p.ex. de type à panier suspendu [4, 5]
- 35/613 • • avec des éléments de flottaison tubulaires [4, 5]
- 35/62 • • constitués de rondins ou analogues [4, 5]
- 35/66 • Remorqueurs [5]
- 35/68 • • pour tirer [5]
- 35/70 • • pour pousser [5]
- 35/71 • Canoës, kayaks ou analogues [4, 5]
- 35/73 • Autres navires ou structures flottantes analogues pour la plaisance ou le sport [5]
- 35/74 • • Dispositifs flottants avec siège supportant le corps [4, 5]
- 35/76 • • • Éléments flottants en forme de couronne (bouées de sauvetage en forme de couronne B63C 9/08) [4, 5]
- 35/78 • • • Éléments flottants en forme de U [4, 5]
- 35/79 • • Planches de glisse, p.ex. planches à voile [5]
- 35/81 • • Skis nautiques; Traîneaux aquatiques [5]
- 35/83 • • Chaussures aquatiques; Chaussures de marais [5]
- 35/85 • • Accessoires non prévus ailleurs, p.ex. bâtons pour le ski nautique [5]

38/00	Navires ou structures flottantes analogues non prévus ailleurs [5]	43/28	• • • à entraînement mécanique
		43/30	• • • à entraînement par fluide
		43/32	• • du type non coulissant
39/00	Installations pour diminuer le tangage, le roulis ou autres mouvements similaires indésirables du navire; Appareils pour indiquer l'assiette du navire	45/00	Aménagements ou adaptations de dispositifs de signalisation ou d'éclairage (bouées de sauvetage, harnais de sauvetage, gilets de sauvetage, vêtements de sauvetage ou similaires, caractérisés par des dispositifs de signalisation B63C 9/20) [4]
39/02	• réduisant les mouvements du navire par déplacement de masses [2]	45/02	• les appareils étant prévus pour éclairer la route ou d'autres zones environnantes
39/03	• • par déplacement de liquides [2]	45/04	• les appareils étant prévus pour indiquer le navire ou des parties de celui-ci
39/04	• réduisant les mouvements du navire par l'effet direct de gyroscopes	45/06	• les appareils étant prévus pour éclairer les ponts ou l'intérieur du navire
39/06	• réduisant les mouvements du navire par l'effet d'ailerons agissant sur l'eau ambiante (structure des quilles à roulis B63B 3/44)	45/08	• les appareils étant acoustiques
39/08	• réduisant les mouvements du navire à l'aide de jets ou d'hélices auxiliaires (utilisation de jets ou d'hélices auxiliaires pour la gouverne ou l'ancrage dynamique B63H 25/00)	49/00	Aménagements relatifs aux instruments nautiques ou d'aide à la navigation
39/10	• réduisant les mouvements du navire par réduction des vagues, p.ex. en répandant de l'huile sur l'eau [2]	51/00	Marquage des routes de navigation autrement que par des bouées [4]
39/12	• indiquant le tirant d'eau ou la pesée	51/02	• par bateaux-feux; par utilisation de phares [4]
39/14	• indiquant l'angle ou la durée du roulis	51/04	• par marqueurs flottants lumineux
41/00	Quilles largables, p.ex. de dérive centrale ou latérale	57/00	Nettoyage des citernes spécialement adapté aux navires
43/00	Amélioration de la sécurité des navires, p.ex. contrôle des avaries, non prévue ailleurs	57/02	• par lavage
43/02	• réduisant le risque de chavirer ou de sombrer (par portes étanches sur cloisons B63B 43/24)	57/04	• par ventilation
43/04	• • par augmentation de la stabilité	59/00	Protection de la coque spécialement adaptée aux navires; Appareils de nettoyage spécialement adaptés aux navires
43/06	• • • employant des réservoirs de ballastage	59/02	• Défenses intégrées aux navires ou spécialement adaptées à l'usage à bord des navires; Listons (défenses à glissières pour canots de sauvetage B63B 23/36)
43/08	• • • par transfert de lest solide	59/04	• Moyens pour éviter la salissure de la coque [3]
43/10	• • par augmentation de la flottabilité	59/06	• Dispositifs de nettoyage des coques [3]
43/12	• • • employant des caissons à air du bord	59/08	• • des parties immergées à flot (B63B 59/10 a priorité) [3]
43/14	• • • employant des éléments flottants extérieurs au bord	59/10	• • en utilisant un trolley ou un dispositif analogue se déplaçant sur la surface [3]
43/16	• • • Equipement temporaire pour aveugler les voies d'eau, p.ex. paillets d'abordage	69/00	Matériel d'armement non prévu ailleurs [2013.01]
43/18	• par prévention des abordages; par réduction des dommages dus aux abordages		
43/20	• • Palpeurs anticollision		
43/24	• Aménagements des portes étanches sur cloisons		
43/26	• • du type coulissant		
B63C	LANCEMENT, HALAGE AU SEC, MISE EN CALE SÈCHE, OU RENFLOUEMENT DES NAVIRES; SAUVETAGE EN MER; ÉQUIPEMENTS POUR SÉJOURNER OU TRAVAILLER SOUS L'EAU; MOYENS DE RENFLOUEMENT OU DE RECHERCHE D'OBJETS IMMERSÉS (filets flottants, slips d'amerrissage flottants ou dispositifs analogues pour la récupération hors de l'eau des aéronefs B63B 35/52)		

Schéma général

MISE AU SEC ET LANCEMENT

Mise en cale sèche; mise à terre; lancement ou halage par rampes.....1/00, 15/00, 3/00

Transport à terre.....13/00

Équipement pour rampes de lancement et cales sèches.....5/00

RENFLOUEMENT, RECHERCHE D'OBJETS IMMERSÉS; SAUVETAGE EN MER.....7/00, 11/00, 9/00

SÉJOUR ET TRAVAIL SOUS L'EAU.....11/00

1/00	Mise en cale sèche des navires ou des hydravions (mise au sec des navires par d'autres moyens que la mise en cale sèche B63C 15/00; amarrage des navires B63B 21/00; sous l'angle de l'hydraulique E02B)	1/02	• Docks flottants (transporteurs de navire à tirant d'eau réglable B63B 35/42)
		1/04	• • permettant la mise en cale sèche par moyens propres

- 1/06 • • Installations de pompage ou de remplissage pour mise en eau ou hors d'eau des docks
- 1/08 • Cales sèches (écluses E02C 1/00) [2]
- 1/10 • Appareils de centrage
- 1/12 • Bassins adaptés à des navires particuliers, p.ex. sous-marins
- 3/00 Lancement ou halage des navires, p.ex. par rampes à terre; Rampes de lancement** (guide à bord des navires pour la manœuvre des canots de sauvetage ou engins analogues B63B 23/30; grues, treuils, ou appareils analogues B66; levage des bateaux pour s'adapter aux différents niveaux d'eau E02C)
- 3/02 • par mouvement longitudinal du navire
- 3/04 • par mouvement latéral du navire
- 3/06 • par mouvement vertical du navire, p.ex. par grue
- 3/08 • Rails sur rampes de lancement
- 3/10 • employant des dispositifs de largage
- 3/12 • utilisant des berceaux (véhicules en général pour transport de bateaux ou engins similaires B60P)
- 3/14 • utilisant des moyens de freinage
- 5/00 Equipements utilisables à la fois sur cales de lancement et en cales sèches**
- 5/02 • Appontements; Echafaudages; Accores ou étançons
- 5/04 • • Bouchains ou tins
- 7/00 Renflouement de navires désemparés, échoués ou coulés; Récupération d'éléments de navires ou d'ameublements, p.ex. de coffres forts; Récupération d'autres objets immergés** (moyens de repérage d'objets immergés B63C 11/48)
- 7/02 • dans lequel le relevage se fait par halage
- 7/04 • • avec emploi de pontons ou d'éléments analogues
- 7/06 • dans lequel l'action de relevage a sa source dans ou en dehors du navire ou de l'objet
- 7/08 • • avec emploi de flotteurs rigides
- 7/10 • • avec emploi de flotteurs gonflables extérieurs au navire ou à l'objet
- 7/12 • • par introduction d'air ou de matériaux flottants à l'intérieur du navire ou de l'objet
- 7/14 • en utilisant la congélation pour boucher les trous ou consolider le navire ou l'objet similaire
- 7/16 • Appareillage à attaque directe des navires ou objets
- 7/18 • • employant des filets
- 7/20 • • employant des grappins
- 7/22 • • employant des dispositifs électromagnétiques ou à suction
- 7/24 • Appareillage pour passer des chaînes ou des éléments analogues sous le navire ou l'objet
- 7/26 • Moyens pour marquer l'emplacement d'objets immergés, p.ex. de navires coulés (moyens de repérage d'objets immergés B63C 11/48; bouées en général B63B 22/00)
- 7/28 • Remise à flot des navires échoués
- 7/30 • Coffres-forts flottables (coffres-forts en général E05G)
- 9/00 Sauvetage en mer** (sauvetage en général A62B; aménagements ou adaptations de dispositifs de signalisation ou d'éclairage pour navires, pour autres engins flottants ou pour matériel d'armement B63B 45/00; équipements de sauvetage spécialement conçus pour les équipages de sous-marins B63G 8/40)
- 9/01 • Dispositifs de sauvetage air-mer, c. à d. équipements transportés par un aéronef et pouvant en être largués (embarcations gonflables B63B 7/00; bouées gonflables B63B 22/22) [5]
- 9/02 • Canots, radeaux ou analogues, spécialement conçus pour le sauvetage (B63C 9/01 a priorité; mobilier flottant B63C 9/30; navires en général B63B; embarcations gonflables B63B 7/00; appareils pour la manœuvre des canots de sauvetage ou analogues B63B 23/00; radeaux B63B 35/58) [4, 5]
- 9/03 • • sous enveloppe [5]
- 9/04 • • Radeaux de sauvetage
- 9/05 • Grilles de protection contre les requins, p.ex. moyens flottants combinés à des moyens pour entourer ou enclore autrement l'utilisateur (B63C 9/06 a priorité) [5]
- 9/06 • Conteneurs étanches flottables avec un aménagement intérieur pour une ou plusieurs personnes (B63C 9/01 a priorité) [5]
- 9/08 • Bouées de sauvetage, p.ex. en forme de couronne; Ceintures, gilets, vêtements ou équipements analogues pour le sauvetage (B63C 9/01 a priorité; équipements de natation A63B, p.ex. aides de natation A63B 31/00) [5]
- 9/087 • • Vêtements pour le corps, c. à d. couvrant la majeure partie du corps de l'utilisateur (vêtements de plongée B63C 11/04, B63C 11/10) [5]
- 9/093 • • • utilisant des matériaux solides flottables [5]
- 9/105 • • • avec des compartiments remplis de gaz (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00) [5]
- 9/11 • • couvrant le torse, p.ex. harnais [5]
- 9/115 • • • utilisant des matériaux solides flottables [5]
- 9/125 • • • avec des compartiments remplis de gaz (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00) [5]
- 9/13 • • pouvant être fixés à une partie du corps, p.ex. au bras, au cou, à la tête ou à la taille [5]
- 9/135 • • • utilisant des matériaux solides flottables [5]
- 9/15 • • • avec des compartiments remplis de gaz (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00) [5]
- 9/18 • • Equipements gonflables caractérisés par le dispositif générateur de gaz [5]
- 9/19 • • • Aménagements pour perforer les cartouches génératrices de gaz [5]
- 9/20 • • caractérisées par des moyens de signalisation, p.ex. des feux (aménagements ou adaptations de dispositifs de signalisation ou d'éclairage pour navires ou autres engins flottants B63B 45/00)
- 9/22 • Dispositifs de fixation ou de lancement des bouées de sauvetage, radeaux gonflables ou autres équipements de sauvetage (appareils de manœuvre des canots de sauvetage ou engins similaires B63B 23/00)
- 9/23 • • Conteneurs pour équipement de sauvetage gonflable [5]
- 9/26 • Lignes lance-amarres de manœuvre ou de sauvetage; Accessoires correspondants; Leurs coffrets (adaptation des câbles aériens pour utilisation à bord B63B 27/18; canons de lancement des lignes F41F; projectiles porte-filins F42B 12/68)
- 9/28 • Adaptations d'éléments du navire ou de meubles pour le sauvetage
- 9/30 • • Mobilier flottant
- 9/32 • Equipements adaptés pour utilisation sur la glace
- 11/00 Equipement pour séjourner ou travailler sous l'eau; Moyens de recherche des objets immergés** (compositions chimiques utilisées dans les appareils respiratoires A62D 9/00; accessoires ou équipement de natation A63B 31/00-A63B 35/00; sous-marins B63G 8/00)

11/02	• Equipement de plongeurs	11/36	• • du type fermé
11/04	• • Vêtements élastiques	11/38	• • • avec entrée située au-dessus de la surface de l'eau
11/06	• • • avec casque rigide	11/40	• • • adaptées à un travail particulier
11/08	• • • Commande de la pression atmosphérique à l'intérieur du vêtement, p.ex. pour la commande de la flottabilité	11/42	• • • avec commande indépendante de propulsion ou de direction
11/10	• • Vêtements rigides	11/44	• • du type ouvert, p.ex. cloches à plongeur
11/12	• • Masques de plongée	11/46	• Engins automoteurs de plongée ou engins analogues, c. à d. engins chevauchés par l'homme en tenue de plongeur
11/14	• • • avec alimentation forcée en air par refoulement	11/48	• Moyens de repérage d'objets immergés (moyens pour marquer l'emplacement d'objets coulés B63C 7/26; localisation utilisant la réflexion ou la reradiation d'ondes radio ou d'autres ondes G01S)
11/16	• • • avec alimentation en air par aspiration du plongeur, p.ex. schnorkels	11/49	• • Structures flottantes avec des dispositifs pour voir sous l'eau, p.ex. avec des fenêtres [5]
11/18	• • Alimentation en air (pour masques de plongée B63C 11/14, B63C 11/16; appareils respiratoires en général A62B)	11/50	• • employant des grappins
11/20	• • • à partir de la surface de l'eau	11/52	• Outillage spécialement adapté au travail sous l'eau, non prévu ailleurs [3]
11/22	• • • portée par le plongeur		
11/24	• • • en circuit fermé		
11/26	• • Moyens de communication (communication électrique en général H04)		
11/28	• • Chauffage, p.ex. de combinaisons de plongeur ou de l'air de respiration	13/00	Matériel faisant partie intégrante des navires ou pouvant leur être adjoint pour leur transport à terre (harnais adaptables aux embarcations pour leur transport à bras A45F; engins amphibies, véhicules terrestres transformables pour emploi à l'eau B60F; véhicules terrestres pour transport de bateaux B60P)
11/30	• • Lestage		
11/32	• • Dispositifs de décompression; Equipement d'exercice	15/00	Mise au sec des navires par d'autres moyens que la mise en cale sèche
11/34	• Chambres de plongée reliées mécaniquement à une base, p.ex. par un câble (manipulateurs B25J; chambres de plongée sans liaison mécanique avec une base B63G 8/00; caissons adaptés à la pose des fondations E02D 23/00-E02D 27/00)		

B63G INSTALLATIONS OFFENSIVES OU DÉFENSIVES SUR LES NAVIRES; MOUILLAGE DES MINES; DRAGAGE DES MINES; SOUS-MARINS; PORTE-AVIONS (moyens d'attaque ou de défense en général, p.ex. des tourelles, F41H)

Schéma général

AMÉNAGEMENTS DES INSTALLATIONS OFFENSIVES ET DÉFENSIVES CONCERNANT

Artillerie, lance-missiles.....	1/00
Lancement des torpilles; défense contre les torpilles.....	5/00, 9/00
Défense ou attaque contre les sous-marins par grenades sous-marines, par autres moyens.....	6/00, 9/00
Mines: mouillage; dragage; autre défense.....	6/00, 7/00, 9/00
Installations d'attaque ou de défense non prévues ailleurs.....	13/00
Stockage et manutention des munitions à bord.....	3/00
SOUS-MARINS; PORTE-AVIONS.....	8/00, 11/00

1/00	Aménagements relatifs à l'artillerie ou au lancement des missiles; Navires caractérisés à cet effet (sous-marins B63G 8/00; canons ou lance-missiles en soi F41)	7/00	Dragage des mines; Navires caractérisés à cet effet
		7/02	• Moyens de dragage des mines; Moyens de destruction des mines
		7/04	• • par orins remorqués
3/00	Aménagements relatifs au stockage des munitions ou à leur manutention (particuliers aux sous-marins B63G 8/00; alimentation des armes en munition, en missiles ou en projectiles, en général F41A 9/00); Navires caractérisés par ces aménagements (sous l'aspect de la cargaison en général B63B)	7/06	• • du type électromagnétique
3/02	• pour torpilles	7/08	• • du type acoustique
3/04	• pour missiles		
3/06	• pour mines ou grenades sous-marines	8/00	Navires submersibles, p.ex. sous-marins (coques de sous-marins B63B 3/13; chambres de plongée reliées mécaniquement à une base, p.ex. par un câble, B63C 11/34; engins automoteurs de plongée B63C 11/46; torpilles F42B 19/00)
5/00	Navires caractérisés par leur adaptation au lancement des torpilles (sous-marins B63G 8/00; lanceurs de torpilles en soi F41F 3/00)	8/04	• Superstructures
		8/06	• • Kiosques
6/00	Mouillage des mines ou des charges sous-marines; Navires à cet effet (aménagements sur les sous-marins pour poser les mines B63G 8/33) [2]	8/08	• Propulsion (propulsion nucléaire B63H 21/18; dispositifs d'échappement sous l'eau F01N 13/12; installations ou unités de puissance propulsive en soi, voir les classes correspondantes)
		8/10	• • utilisant une machine à vapeur
		8/12	• • utilisant des moteurs à combustion interne

B63G

- 8/14 • Commande de l'assiette ou de la profondeur (pour les torpilles F42B 19/00)
- 8/16 • • par emploi direct des hélices ou d'un système à réaction
- 8/18 • • par hydroplanes
- 8/20 • • Appareils à gouverner (B63G 8/16, B63G 8/18 ont priorité; gouverne des navires en général B63H 25/00) [2]
- 8/22 • • Réglage de la flottabilité par ballastage d'eau; Equipement pour vider les réservoirs de ballastage (augmentation de la stabilité des navires en utilisant des réservoirs de ballastage B63B 43/06)
- 8/24 • • Réglage automatique de la profondeur; Dispositifs de sécurité pour augmenter la flottabilité, p.ex. ballast amovible, corps flottants
- 8/26 • • Dispositifs de réglage de l'assiette
- 8/28 • Disposition des installations offensives ou défensives
- 8/30 • • de l'artillerie ou des lance-missiles
- 8/32 • • des moyens propres au lancement des torpilles (moyens de lancement des torpilles en soi F41F 3/00); des magasins ou de la manutention des torpilles [2]
- 8/33 • • des moyens propres au mouillage des mines (navires mouilleurs de mines non sous-marins B63G 6/00) [2]
- 8/34 • • Camouflage (pour les autres navires B63G 13/02; en général F41H 3/00)
- 8/36 • Adaptations relatives aux installations de ventilation, refroidissement, chauffage ou conditionnement d'air (reconditionnement de l'air en caissons étanches A62B 11/00; pour les navires en général B63J 2/00; conditionnement d'air en général F24F)
- 8/38 • Disposition des instruments de veille optique ou électronique, p.ex. périscopes ou radars
- 8/39 • Disposition des instruments de veille sonore, p.ex. basse fréquence, sonar
- 8/40 • Equipement de sauvetage pour le personnel (sauvetage en mer, non spécialement adapté pour le personnel de sous-marin B63C)
- 8/41 • • Capsules, chambres, bateaux étanches ou équipement analogue, détachables du sous-marin [2]
- 8/42 • Navires submersibles remorqués [2]
- 9/00 Autres aménagements offensifs ou défensifs sur les navires contre sous-marins, torpilles ou mines**
- 9/02 • Moyens de protection des navires contre les attaques de torpilles (coques cuirassées B63B 3/10)
- 9/04 • • Filets ou dispositifs analogues (barrages de filets pour la défense des ports F41H 11/00)
- 9/06 • pour la démagnétisation des navires (démagnétisation en général H01F 13/00)
- 11/00 Porte-avions, c. à d. navires de guerre munis d'un pont d'envol servant au lancement ou à l'appontage des avions et comportant des hangars de maintenance** (autres navires ou constructions flottantes pour aéronefs B63B 35/50; installations pour ponts d'envol des porte-avions B64F 1/00)
- 13/00 Autres aménagements offensifs ou défensifs sur les navires; Navires caractérisés à cet effet**
- 13/02 • Camouflage (pour sous-marins B63G 8/34; en général F41H 3/00) [2]

B63H PROPULSION OU GOUVERNE MARINES (propulsion des véhicules à coussin d'air B60V 1/14; spécifiques des sous-marins à l'exclusion de la propulsion nucléaire B63G; spécifiques des torpilles F42B 19/00)

Schéma général

ÉLÉMENTS PROPULSIFS ET LEURS AMÉNAGEMENTS

Eléments d'attaque directe de l'eau; leurs aménagements.....1/00, 3/00, 5/00

Aménagements des moyens agissant directement sur l'air.....7/00

Moyens actionnés directement par le vent.....9/00

TYPES DE PROPULSION PARTICULIERS

Par réaction; par muscles; par chaîne de fond; moteurs à vent entraînant un moyen agissant sur l'eau.....11/00, 16/00, 15/00, 13/00

Autres.....19/00

UNITÉS DE PROPULSION HORS-BORD.....20/00

AMÉNAGEMENTS ET MODIFICATIONS DE L'APPAREIL MOTEUR POUR UTILISATION SUR

NAVIRES.....21/00

LIAISON ENTRE APPAREIL DE PROPULSION ET ÉLÉMENTS PROPULSIFS.....23/00

GOUVERNES, ANCRAGE DYNAMIQUE.....25/00

- 1/00 Eléments de propulsion agissant directement sur l'eau** (propulsion à réaction B63H 11/00; fixation des hélices sur les arbres B63H 23/34)
- 1/02 • de type rotatif (du type à voie sans fin B63H 1/34)
- 1/04 • • à axe de rotation essentiellement disposé à angle droit par rapport à la direction de propulsion, p.ex. roues à aubes
- 1/06 • • • à aubes ou pales réglables
- 1/08 • • • à système cyclique de réglage
- 1/10 • • • • avec pales se prolongeant axialement à partir d'un rotor en forme de disque
- 1/12 • • à axe de rotation essentiellement disposé dans la direction de la propulsion
- 1/14 • • • Hélices (à pales orientables B63H 3/00)
- 1/15 • • • • comportant des moyens pour amortir des vibrations (montage anti-vibration de l'appareil de propulsion B63H 21/30; moyens pour amortir les vibrations en général F16F) [4]
- 1/16 • • • • ayant une bague à tuyères liée aux pales
- 1/18 • • • • avec moyens pour diminuer la cavitation, p.ex. hélices supercavitantes
- 1/20 • • • • Moyeux; Fixation des pales
- 1/22 • • • • les pales étant repliables
- 1/24 • • • • • automatiquement repliables ou dépliables

- 1/26 • • • • Pales
- 1/28 • • • • Autres moyens pour améliorer le rendement des hélices (éléments pour le guidage des filets d'eau constitués par la forme de coque B63H 5/00)
- 1/30 • du type non rotatif
- 1/32 • • Volets, pistons ou dispositifs analogues à mouvement alternatif parallèle au sens de la propulsion
- 1/34 • • du type à voie sans fin
- 1/36 • • Volets à mouvements oscillants, p.ex. du type queue de poisson [4]
- 1/37 • • Propulseurs à mouvement ondulant, c. à d. comportant des moyens de propulsion comprenant une structure ondulante souple [4]
- 1/38 • caractérisés uniquement par des propriétés de flottabilité, p.ex. tambours
- 3/00 Hélices à pales orientables**
- 3/02 • actionnées par un élément de commande à axe coaxial avec l'arbre d'hélice, p.ex. élément de commande à mouvement rotatif
- 3/04 • • l'élément de commande ayant un mouvement de va-et-vient
- 3/06 • caractérisées par l'utilisation de moyens moteurs non mécaniques, p.ex. électriques
- 3/08 • • par fluide
- 3/10 • caractérisées par une commande de l'orientation des pales conjuguée avec la commande de l'appareil de propulsion
- 3/12 • dont l'orientation peut être modifiée seulement lorsque l'hélice est arrêtée
- 5/00 Aménagements à bord des navires des éléments propulsifs agissant directement sur l'eau**
- 5/02 • des roues à aubes, p.ex. des roues d'étambots
- 5/03 • • avec montage mobile par rapport à la coque, p.ex. comportant des moyens pour modifier la position de l'ensemble des roues à aubes, pour rétracter l'aube ou pour changer son orientation [4]
- 5/04 • • avec éléments fixes de guidage des filets d'eau
- 5/07 • des hélices (faisant partie des unités de propulsion hors-bord B63H 20/00) [6]
- 5/08 • • comportant plus d'une hélice
- 5/10 • • • du type coaxial, p.ex. du type contre rotatif
- 5/125 • • montées de façon à être mobiles par rapport à la coque, p.ex. réglables en direction (montage mobile pour la gouverne uniquement B63H 25/42) [6]
- 5/14 • • caractérisées par un montage dans des tuyères ou bagues non rotatives, p.ex. réglables pour gouverner (bague à tuyères liée aux pales B63H 1/16; propulsion à réaction B63H 11/00)
- 5/15 • • • Tuyères, p.ex. de type Kort [4]
- 5/16 • • caractérisées par un montage sous voûte; avec des éléments fixes de guidage des filets d'eau; Moyens pour empêcher l'encrassement de l'hélice, p.ex. protections, grillages ou écrans (peintures antisalissures C09D 5/16)
- 5/18 • • des hélices de secours, p.ex. disposées sur les flancs du navire
- 5/20 • • • mobiles d'une position de travail à une position de repos [4]
- 7/00 Aménagements des appareils propulsifs agissant directement sur l'air** (propulsion à réaction B63H 11/00)
- 7/02 • employant des hélices (hélices du type avion B64C)
- 9/00 Appareils propulsifs actionnés directement par le vent; Leurs aménagements** (hélices aériennes actionnant des éléments propulsifs immergés B63H 13/00)
- 9/02 • employant l'effet Magnus
- 9/04 • employant des voiles ou des surfaces analogues captant l'action du vent (bateaux à patins à glace ou traîneaux à voiles B62B 15/00)
- 9/06 • • Structure ou types de voilures; Leur aménagement à bord des navires
- 9/08 • • Liaisons des voiles aux mâts, espars ou matériels analogues
- 9/10 • • • Espars; Manœuvres courantes, p.ex. pour prise de ris (haubanage des mâts B63B 15/02)
- 11/00 Propulsion par ajutages, c. à d. utilisant le principe de réaction** (gouverne à réaction B63H 25/46; les appareils moteurs en soi, voir les classes appropriées)
- 11/01 • comportant des moyens pour empêcher des corps étrangers d'obstruer le passage du fluide [4]
- 11/02 • le fluide propulsif étant constitué par l'eau ambiante
- 11/04 • • au moyen de pompes
- 11/06 • • • du type alternatif
- 11/08 • • • du type rotatif
- 11/09 • • • par des moyens d'impulsions de pression appliqués à une colonne de liquide, p.ex. par inflammation d'un mélange air/gaz ou d'un mélange de vapeurs [4]
- 11/10 • • ayant des moyens de défléter la veine ou agissant sur sa section transversale
- 11/103 • • • comportant des moyens pour augmenter l'efficacité du fluide propulsif, p.ex. la tuyère comportant des moyens pour améliorer l'écoulement du fluide [4]
- 11/107 • • • Commande de la direction du fluide propulsif [4]
- 11/11 • • • • avec des moyens d'inversion à augets ou du type benne [4]
- 11/113 • • • • Echappement pivotant [4]
- 11/117 • • • • Défléteur pivotant [4]
- 11/12 • le fluide propulsif étant de la vapeur ou un autre gaz
- 11/14 • • les gaz étant produits par combustion
- 11/16 • • les gaz étant produits par d'autres réactions chimiques
- 13/00 Propulsion par moteurs à vent actionnant les éléments propulsifs agissant directement sur l'eau**
- 15/00 Propulsion par mécanismes moteurs du bord dont l'action est coordonnée avec des chaînes de fond ou dispositifs similaires**
- 16/00 Propulsion par énergie musculaire** (cadres de natation à mécanisme commandé par le nageur A63B 35/00; matériel d'entraînement à terre pour ramer ou godiller A63B 69/06)
- 16/02 • Bancs de nage amovibles; Cale-pieds
- 16/04 • Avirons, godilles, pagaies ou perches
- 16/06 • Tolets; Montures correspondantes
- 16/067 • • Tolets montés sur une structure qui s'étend au-delà du plat-bord du navire [4]
- 16/073 • • comportant des moyens de retenue du manche des avirons [4]
- 16/08 • Autres appareils pour convertir l'énergie musculaire en effort de propulsion (caractéristiques générales des éléments de propulsion, voir les groupes appropriés)
- 16/10 • • pour nage face à l'avant

B63H

- 16/16 • • Utilisation d'un câble à traction alternative, c. à d. d'un élément en forme de corde mobile alternativement d'avant en arrière [4]
- 16/18 • • Utilisation d'une poignée ou pédale coulissante, c. à d. la force motrice étant transmise aux moyens de propulsion par un levier actionné par la main ou le pied de l'occupant [4]
- 16/20 • • Utilisation d'un bras de manivelle rotatif [4]

19/00 Propulsion des navires non prévue ailleurs

- 19/02 • utilisant l'énergie due au mouvement ambiant de la mer, p.ex. au roulis ou au tangage
- 19/04 • • par les courants marins
- 19/06 • par refoulement de gaz dans l'eau ambiante (avec effet à réaction B63H 11/12; pour réduire la surface de frottement B63B 1/38)
- 19/08 • par attaque directe du fond

20/00 Unités de propulsion hors-bord, c.à d. unités de propulsion ayant un arbre moteur pratiquement vertical monté à l'extérieur de la coque et se terminant par un élément de propulsion, p.ex. "moteurs hors-bord", transmissions en Z (groupes motopropulseurs en soi, voir les classes appropriées); Leur agencement sur les navires [6]

- 20/02 • Montage des unités de propulsion (B63H 20/08 a priorité) [6]
- 20/04 • • dans un puits [6]
- 20/06 • • sur un support intermédiaire [6]
- 20/08 • Moyens permettant le déplacement de la position de l'élément de propulsion, p.ex. pour le réglage de l'assiette longitudinale, de la gîte, ou de la direction (transmissions permettant le mouvement de l'élément de propulsion B63H 20/14); Commande de l'assiette longitudinale ou de la gîte (moyens amorçant la gouverne B63H 25/02) [6]
- 20/10 • • Moyens permettant la modification de l'assiette longitudinale, de la gîte ou le relevage de l'élément propulseur en cas de contact avec un obstacle; Commande de l'assiette longitudinale ou de la gîte [6]
- 20/12 • • Moyens agissant sur la direction [6]
- 20/14 • Transmission entre l'unité de propulsion et l'élément de propulsion [6]
- 20/16 • • permettant le mouvement de l'élément de propulsion uniquement dans un plan horizontal, p.ex. pour la direction [6]
- 20/18 • • permettant le mouvement de l'élément de propulsion autour d'un axe longitudinal, p.ex. autour de l'arbre traversant l'arcasse (B63H 20/22 a priorité) [6]
- 20/20 • • avec un système pour inverser la marche [6]
- 20/22 • • permettant le mouvement de l'élément de propulsion autour d'au moins un axe horizontal sans désaccoupler la transmission, p.ex. utilisant des joints universels [6]
- 20/24 • Orifices de sortie des gaz d'échappement [6]
- 20/26 • • traversant l'hélice ou son moyeu [6]
- 20/28 • Entrées d'eau de refroidissement [6]
- 20/30 • • pour le rinçage [6]
- 20/32 • Carters [6]
- 20/34 • • comportant des ailerons de stabilisation [6]
- 20/36 • Berceaux de transport ou bancs d'essai; Protection des arbres moteurs [6]

21/00 Aménagements de l'appareil moteur de propulsion ou de certains de ses éléments pour utilisation à bord des navires (utilisation des unités de propulsion hors-bord B63H 20/00; renforcements de coque pour supporter cet appareil ou ses éléments B63B 3/70; appareils ou éléments moteurs en soi, voir les classes appropriées) [6]

Note(s)

Le présent groupe couvre:

- les aménagements propres à la propulsion;
 - certaines adaptations de l'ensemble moteur lui-même qu'entraînent de tels aménagements.
- 21/02 • la propulsion du navire étant à vapeur (B63H 21/18 a priorité)
 - 21/04 • • par moteurs à vapeur à commande desmodromique
 - 21/06 • • par turbines à vapeur
 - 21/08 • • par chaudières à vapeur
 - 21/10 • • par condenseurs ou échangeurs thermiques à fluide de réfrigération des machines
 - 21/12 • le navire étant actionné par moteurs (B63H 21/175, B63H 21/18 ont priorité) [4]
 - 21/14 • • à combustion interne
 - 21/16 • • par turbines à gaz
 - 21/165 • • par moteur à fluide hydraulique, c. à d. dans lequel un liquide sous pression est utilisé pour faire tourner les moyens de propulsion [4]
 - 21/17 • • par moteur électrique (véhicules à propulsion électrique B60L) [4]
 - 21/175 • le navire étant propulsé par un véhicule terrestre porté par le navire [4]
 - 21/18 • le navire étant à propulsion nucléaire
 - 21/20 • le navire étant propulsé par une combinaison d'éléments moteurs de types différents
 - 21/21 • Moyens de commande du moteur ou de la transmission spécialement adaptés à l'utilisation à bord d'un navire [4]
 - 21/22 • les éléments moteurs étant commandés de l'extérieur de la salle des machines, p.ex. de la passerelle de navigation; Aménagements relatifs aux transmetteurs d'ordres (transmetteurs d'ordres en soi G08B 9/00)
 - 21/30 • Montage de l'appareil ou d'un élément de propulsion, p.ex. contre les vibrations (renforcement de la coque à cet effet B63B 3/70; amortisseurs de vibrations, suppression des vibrations dans les systèmes constitués F16F; bâtis de moteurs F16M)
 - 21/32 • Aménagements relatifs aux conduits d'échappement pour appareils de propulsion; Cheminées propres aux navires (conduits d'échappement moteur en général F01N; conduits de fumée pour foyers en général F23J)
 - 21/34 • • ayant des moyens de déflexion des gaz d'échappement
 - 21/36 • Capots ou enceintes aménagés pour protéger l'appareil ou l'un de ses éléments contre l'environnement marin (structure des coques B63B 3/00) [4]
 - 21/38 • Appareils ou procédés spécialement adaptés à la manipulation de liquides pour l'appareil moteur d'un navire ou pour l'un de ses éléments, p.ex. lubrifiants, réfrigérants, carburants ou analogues [4]

<p>23/00 Transmission de l'énergie de l'appareil de propulsion aux éléments propulsifs (changement d'orientation des pales d'hélice B63H 3/00; adaptation de la transmission permettant le réglage en direction des hélices B63H 5/125; transmission entre moteurs à vent et éléments de propulsion B63H 13/00, dans les unités de propulsion hors-bord B63H 20/14; adaptation de la transmission permettant le réglage en position des hélices B63H 20/08; pour les véhicules en général B60K; entraînement des auxiliaires B63J; éléments de transmission en soi F16)</p> <p>23/02 • à entraînement mécanique</p> <p>23/04 • • l'élément principal de transmission, p.ex. l'arbre, étant essentiellement vertical</p> <p>23/06 • • pour transmettre l'action d'un appareil de propulsion unique</p> <p>23/08 • • • avec systèmes pour changement de marche</p> <p>23/10 • • pour transmettre l'action de plusieurs ensembles de propulsion (synchronisation des éléments de propulsion B63H 23/28)</p> <p>23/12 • • • permettant la combinaison d'emploi des ensembles de propulsion</p> <p>23/14 • • • • avec commande dans un seul sens de marche ou quand le changement de sens de marche n'a pas d'importance</p> <p>23/16 • • • • caractérisée par l'aptitude au changement de marche</p> <p>23/18 • • • pour l'emploi alternatif de l'action des ensembles de propulsion</p> <p>23/20 • • • • avec ensembles distincts de propulsion avant et de propulsion arrière, p.ex. turbines</p> <p>23/22 • à entraînement non mécanique</p> <p>23/24 • • électrique</p> <p>23/26 • • à fluide</p> <p>23/28 • avec synchronisation des éléments propulsifs</p> <p>23/30 • caractérisée par l'emploi d'embrayages</p> <p>23/32 • Autres parties de la transmission</p> <p>23/34 • • Arbres porte-hélices; Arbres de roues à aubes; Fixation des hélices sur les arbres (arbres en général F16C; montage d'un organe sur un arbre en général F16D 1/06)</p> <p>23/35 • • • Freinage ou verrouillage des arbres, c. à d. moyens pour ralentir ou arrêter la rotation des arbres porte-hélices ou pour les empêcher de commencer à tourner [4]</p> <p>23/36 • • Chemises d'arbres porte-hélices (tunnels d'arbres porte-hélices B63B 11/06; joints étanches des chemises d'arbres F16J)</p>	<p>25/00 Gouverne; Ralentissement par d'autres moyens que les éléments propulsifs (employant des tuyères ou bagues porte-hélice réglables pour gouverner B63H 5/14; utilisant des unités de propulsion hors-bord installées de façon amovible B63H 20/00); Ancrage dynamique, c. à d. positionnement des navires au moyen d'éléments de propulsion auxiliaires ou principaux (ancrage non dynamique B63B 21/00; équipement pour réduire le tangage, le roulis ou d'autres mouvements indésirables du navire à l'aide de jets ou d'hélices auxiliaires B63B 39/08)</p> <p>25/02 • Moyens amorçant la gouverne</p> <p>25/04 • • à fonctionnement automatique, p.ex. asservis au compas</p> <p>25/06 • gouvernant par gouvernails (par gouvernails portant des hélices B63H 25/42)</p> <p>25/08 • • Appareil à gouverner</p> <p>25/10 • • • à transmission mécanique</p> <p>25/12 • • • à transmission par fluide</p> <p>25/14 • • • • à puissance assistée; à relais de puissance, c. à d. employant un moteur à gouverner</p> <p>25/16 • • • • à commande alternative par muscle ou par moteur</p> <p>25/18 • • • • Transmission au moteur de gouvernail du mouvement d'amorçage</p> <p>25/20 • • • • • par moyens mécaniques</p> <p>25/22 • • • • • par fluides</p> <p>25/24 • • • • • par moyens électriques</p> <p>25/26 • • • • • Moteurs à gouverner</p> <p>25/28 • • • • • du type à fluide</p> <p>25/30 • • • • • • hydrauliques</p> <p>25/32 • • • • • • à vapeur</p> <p>25/34 • • • • • Transmission du mouvement du moteur à gouverner au gouvernail, p.ex. par emploi de secteurs, de freins</p> <p>25/36 • • Indicateurs de position du gouvernail</p> <p>25/38 • • Gouvernails (étambots B63B 3/40)</p> <p>25/40 • • • utilisant l'effet Magnus</p> <p>25/42 • Gouverne ou ancrage dynamique à l'aide d'éléments propulsifs (à l'aide de jets B63H 25/46); Gouverne ou ancrage dynamique à l'aide d'hélices uniquement utilisées à cet effet; Gouverne ou ancrage dynamique à l'aide de gouvernails portant des hélices [2]</p> <p>25/44 • Gouverne ou ralentissement par ailerons extensibles ou dispositifs analogues</p> <p>25/46 • Gouverne ou ancrage dynamique à l'aide de jets [2]</p> <p>25/48 • Gouverne ou ralentissement par déflexion de la veine liquide de l'hélice autrement que par le gouvernail</p> <p>25/50 • Moyens de ralentissement non prévus ailleurs</p> <p>25/52 • Parties de l'appareil à gouverner non prévues ailleurs</p>
--	--

B63J AUXILIAIRES DES NAVIRES

Note(s)

Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- "auxiliaire" couvre uniquement les appareils destinés tant à l'habitabilité du navire qu'à son fonctionnement opérationnel, dans la mesure où ces appareils ne sont pas eux-mêmes couverts par d'autres sous-classes de B63.

1/00 **Aménagements relatifs aux installations de production d'eau douce sur les navires, p.ex. par évaporation et condensation de l'eau de mer**

2/00 **Aménagements relatifs aux installations de ventilation, de chauffage, de réfrigération ou de conditionnement de l'air** (pour véhicules en général B60H; ventilation pour le nettoyage des soutes B63B 57/04; pour navires submersibles, p.ex. sous-marins, B63G 8/36)

B63J

- 2/02 • Ventilation; Conditionnement d'air
- 2/04 • • des lieux d'habitation
- 2/06 • • des salles de machines
- 2/08 • • des cales (chauffage ou réfrigération des soutes pour cargaison liquide B63J 2/14; aménagements pour le rangement des marchandises congelées dans les navires B63B 25/26)
- 2/10 • • Manches de ventilation; Bonnettes (pour hublots B63B 19/04)
- 2/12 • Chauffage; Réfrigération
- 2/14 • • des soutes à cargaison liquide

3/00 **Entraînement des auxiliaires** (éléments en soi des transmissions F16)

- 3/02 • par l'ensemble moteur de propulsion
- 3/04 • par l'ensemble moteur autre que celui de la propulsion

4/00 **Aménagements des installations de traitement des eaux usées ou d'égout** (évacuation des eaux sales B63B 29/16) [3]

99/00 **Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2009.01]**